



CHATONRUPT-SOMMERMONT

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS



Chatonrupt, inondations janvier 2018



Sommernmont, ruissellement mai 2013



Édito du Maire

Madame, Monsieur,

La sécurité des habitants de la commune de CHATONRUPT-SOMMERMONT est l'une des préoccupations principales de mon équipe municipale.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires (code de l'environnement et code de la sécurité intérieure), il m'appartient de vous informer et de vous sensibiliser à la prévention et à la protection contre les risques (naturels et technologiques) majeurs auxquels notre commune est exposée et de vous communiquer les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènements majeurs.

Le présent document précise les caractéristiques des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, les mesures de prévention du risque, les mesures d'information et d'alerte mises en œuvre par la commune, les consignes de sauvegarde à appliquer par chaque citoyen.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité et en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document, je vous en souhaite une bonne lecture,

Le Maire,

Joël AGNUS



Infos pratiques



Les numéros utiles

Demande de secours : n° européen **112**

Les Sapeurs - Pompiers **18**

Le SAMU **15**

Police ou Gendarmerie **17**

EN CAS D'ALERTE



- Ecoutez Active radio : 95,1 Hz



- Prêtez attention aux consignes données par la Mairie (se confiner, évacuer etc...)



- N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Ils sont en sécurité et pris en charge par les enseignants.



- Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.



Le risque inondation

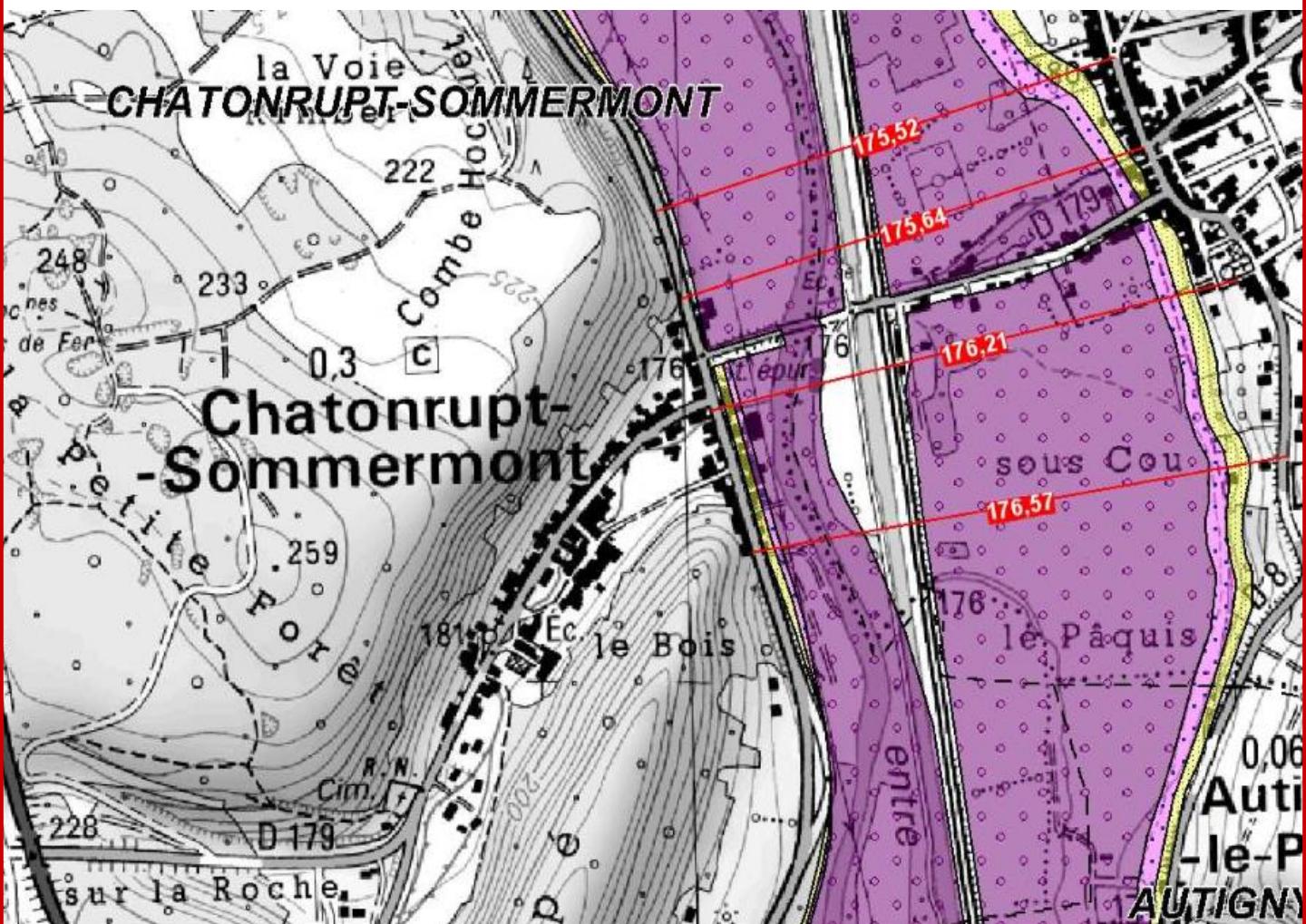


La commune de Chatonrupt-Sommermont est concernée par le risque d'inondation de plaine, par débordement de la Marne.

Le risque inondations peut se traduire par une inondation de quelques habitations situées côté Marne de la D 335 et de la D 179 menant à CUREL.



Le site "www.vigicrues.gouv.fr" permet de prévenir le grand public qu'il existe un risque de crues dans les 24 heures à venir, plus ou moins important selon la couleur de vigilance. N'hésitez pas à le consulter !





Le risque inondation



AVANT

- > Fermez portes, fenêtres et aérations.
- > Veillez à l'étanchéité des parties basses.
- > Coupez le gaz et l'électricité (notamment en partie basse de l'immeuble).
- > Rangez au sec les produits toxiques, objets putrescibles et documents officiels (carte d'identité...).
- > Déplacez les véhicules susceptibles d'être inondés. Faites une réserve d'eau potable dans un local non inondable.
- > Prévoyez l'évacuation des biens et des personnes. Utilisez les escaliers pour accéder aux étages et non les ascenseurs.



PENDANT

- > Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.
- > Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés. Les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.
- > Libérez les lignes téléphoniques pour les secours.
- > Ne pas vous engagez en zone inondée.
- > Évacuez les lieux seulement sur ordre des pompiers.



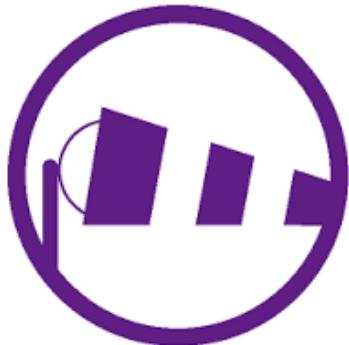
APRÈS

- > Aérez et désinfectez les pièces.
- > Chauffez dès que possible.
- > Rétablissez l'électricité : uniquement après intervention d'un professionnel et sur une installation sèche.
- > Circulez avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...).
- > Déclarez les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents (catastrophes naturelles).
- > Ne touchez pas les câbles tombés à terre.

N'ALLEZ PAS À PIED OU EN VOITURE DANS DES ZONES ENCORE SUBMERGÉES, VOUS IRIEZ AU DEVANT DU DANGER !



Le risque tempête



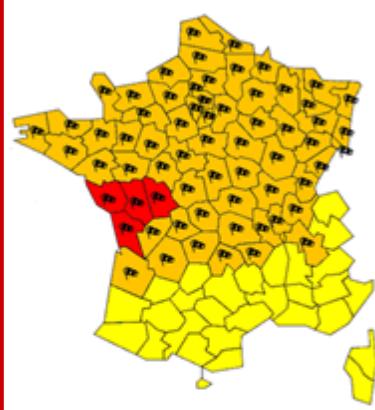
Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h.

L'état de catastrophe naturelle peut être reconnu à compter de 145 km/h durant 10 minutes, ou lors de rafales de 215 km/h.

La prévision météorologique est une mission fondamentale confiée à Météo-France.

Elle s'appuie sur l'observation des paramètres météorologiques et sur les conclusions qui en sont tirées, sur la base de modèles numériques, outils de base des prévisionnistes. Ces derniers permettent d'effectuer des prévisions à une échéance de plusieurs jours.

La vigilance météorologique, au-delà de la simple prévision du temps, a pour objectif de souligner et de décrire les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24h. Elle permet de définir quatre niveaux d'alerte, sous la forme d'une échelle de couleurs (vert, jaune, orange et rouge), et les phénomènes dangereux qui y sont associés, sous la forme de pictogrammes.



■ Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes météorologiques dangereux, d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

■ Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

■ Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (ex: orage d'été) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution Météorologique.

■ Pas de vigilance particulière requise



Le risque tempête

AVANT



- > Informez-vous sur l'évolution du temps auprès de la Mairie.
- > Rentrez tout élément susceptible d'être emporté par le vent.
- > Limitez vos déplacements.
- > Fermez vos portes et vos fenêtres (volets compris).
- > Pour les entrepreneurs : sécurisez vos chantiers.
- > Pour les agriculteurs : rentrez votre bétail et vos matériels agricoles.

PENDANT



- > Abritez-vous dans un local ne comportant ni portes ni fenêtres donnant sur l'extérieur.
- > Éloignez vous des arbres.
- > Ne vous approchez pas des berges d'un fleuve ou d'une rivière.
- > Écoutez la radio et suivez les consignes des autorités
- > Coupez l'électricité.
- > Ne téléphonez qu'en cas d'urgence.
- > N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants et le personnel municipal s'occupent d'eux.

APRES



- > Tenez-vous informé pour savoir si le risque est définitivement supprimé.
- > Ne touchez pas les câbles tombés par terre ou à proximité du sol.

**NE SORTEZ PAS DE CHEZ VOUS PENDANT LA TEMPÊTE
DES DÉBRIS POURRAIENT VOUS BLESSER**



Le risque barrage



Ce risque est dû sur la commune à la possibilité très faible que l'un ou plusieurs des barrages de la Liez, la Mouche et de Charme puissent céder, entraînant ainsi la libération immédiate de millions de mètres cubes d'eau dans la vallée de la Marne.

Cela aurait pour conséquence de faire monter rapidement le niveau de la Marne.

Les effets seraient identiques à une inondation par débordement de la Marne.